



MAIRIE

1 place de la Mairie

86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE

☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr

Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 15 janvier 2020, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagne-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 10 janvier 2020

Présents : M. BOSSEBOEUF Gilles, Maire, M. PIN Olivier adjoints, Mme FRANCOIS-DIT-SORTON Nathalie, MM. ARCHAMBAULT Christophe, MOREAU Mickaël, Mmes PETERS Gertrude, ROGEON Nadine, BLANC Roseline, MM. VUZE Vincent, BONNIN Vincent.

*Absents excusés : Mme BERTHOMME Claudette, M. RUSSEIL Michel, Mme BEDUCHAUD Anne-Marie
Absents non excusés :*

Pouvoirs : Mme BERTHOMME Claudette à Roseline BLANC

Secrétaire de séance : M. PIN Olivier

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. Approbation du compte rendu du 16 décembre 2019

Le compte rendu est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal.

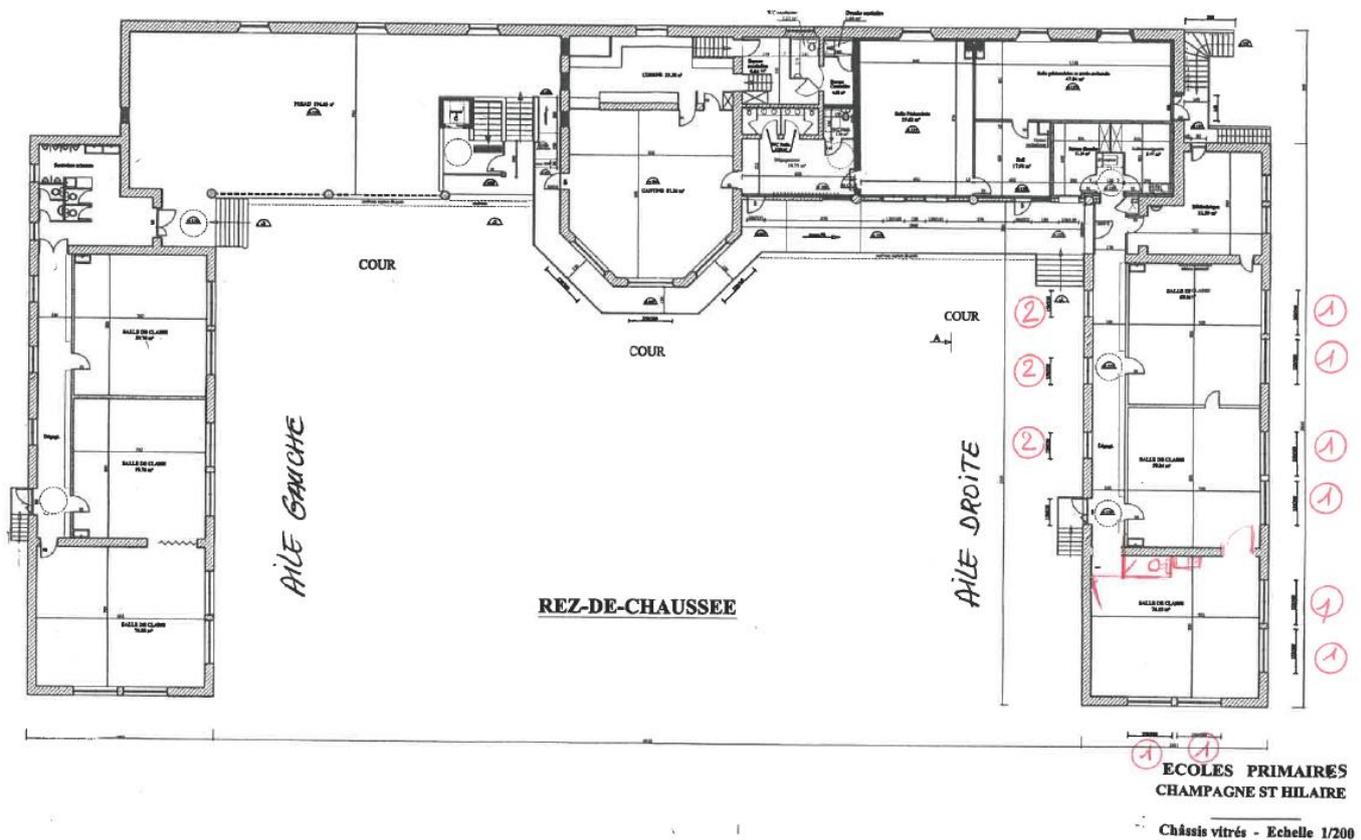
2. Projet isolation salles de classes côté élémentaire phase 2

M. le Maire rappelle la délibération n° 1/2019 concernant la mise en conformité thermique et phonique des salles de classe – Phase 1 (classes et couloir de l'aile ouest côté « maternelle »).

M. le Maire présente l'estimatif du cabinet d'architectes MOREAU pour la phase 2 aile droite (voir plan ci-dessous) :

PREVISIONNEL DES TRAVAUX
(Valeur Décembre 2019)

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
➤ Menuiseries extérieures.....	30 000.00 €	6 000.00 €	36 000.00 €
➤ Cloisonnement – Plafonds.....	26 400.00 €	5 280.00 €	31 680.00 €
➤ Sols – Murs.....	30 800.00 €	6 160.00 €	36 960.00 €
➤ Electricité.....	17 600.00 €	3 520.00 €	21 120.00 €
➤ Chauffage – Ventilation.....	13 200.00 €	2 640.00 €	15 840.00 €
➤ Plomberie.....	2 600.00 €	520.00 €	3 120.00 €
TOTAL.....	120 600.00 €	24 120.00 €	144 720.00 €
Maîtrise d'œuvre.....	12 060.00 €	2 412.00 €	14 472.00 €
B.E. Fluides.....			
Bureau de Contrôle.....	(E) 5 000.00 €	1 000.00 €	6 000.00 €
Coordonnateur SPS.....			
TOTAL PREVISIONNEL TRAVAUX	137 660.00 €	27 532.00 €	165 192.00 €



M. le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

Organisme	Type de financement	Participation demandée	%
ETAT	DETR	41 298 €	30 %

ETAT	DSIL	55 064 €	40 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU	Fonds de concours	13 766 €	10 %
COMMUNE	AUTO-FINANCEMENT	27 532 €	20 %
TOTAL DES TRAVAUX H.T.		137 660 €	100 %
TVA 20 %	27 532 €		
MONTANT DES TRAVAUX TTC	165 192 €		

La commune déboursera 55 064 € et récupèrera le FCTVA l'année suivante pour un montant de 26 497 € une participation totale de la commune de 28 567 €. Ce projet sera inscrit en dépenses et en recettes sur le budget 2020.

Après discussion et en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de passer ces dépenses et ces recettes sur le budget 2020 et autorisent M. le Maire à :

- Faire les demandes de subventions ;
- Passer la commande pour l'architecte, le bureau d'étude et les bureaux de contrôle, lorsque les subventions seront accordées ;
- Procéder à la consultation des entreprises si les subventions demandées sont accordées ;
- Signer tous les documents relatifs à ce projet.

3. Achat des terrains Coutard-Levesque

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la signature pour l'achat des parcelles I 208 – 284 – 296 – 343 – 345, La Garenne, aux consorts Coutard-Levesque pour un montant de 46 139,85 € a eu lieu le 30 décembre 2019.

4. Maison France Service de Gençay

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Gençay s'est positionnée pour accueillir une Maison France Service (MFS) suite aux déclarations du Président de la République et de l'engagement du secrétaire d'Etat Dussopt en présence de la Préfète de la Vienne, lors de la fermeture de la Trésorerie de Gençay.

Ci-dessous l'argumentaire de M. François BOCK, Maire de Gençay :

Pour permettre à cette MFS d'être labélisé et de fonctionner correctement, il est nécessaire d'y mettre :

- Des services liés aux compétences régaliennes de l'Etat (délivrance de titres sécurisés, justice, impôts...)
- Du personnel pour y assurer une continuité de service.

La Commune de Gençay mettrait ainsi, deux agents permanents dans la MFS ; l'un dédié à l'accueil, à l'orientation et à l'accompagnement des administrés ; l'autre dédié à la délivrance de titres sécurisés (compétence du ministère de l'intérieur).

Le Trésor Public (compétence du ministère des finances) continuerait ses permanences trois demi-journées par semaine.

Le conciliateur de justice (compétence ministère de la justice) intégrerait la MFS pour y continuer ses permanences.

Les permanences actuelles de Soliha et de l'UFC que choisir se poursuivraient au sein de la MFS.

D'autres services (CAF, CPAM, MSA...) se sont déjà montrés intéressés pour utiliser la MFS pour des permanences physiques ou des mises en relation par visioconférence.

En outre les services du Scot Sud Vienne, qui sont à l'étroit dans leurs locaux, mis à disposition à la mairie de Gençay, souhaiterait s'installer dans la MFS.

Pour le premier janvier 2020, sur les 400 premières MFS qui ont été labélisées au niveau national, seule une l'a été dans le département de la Vienne (en milieu urbain à Poitiers).

Les communes de l'ancien canton de Gençay rappellent :

- Que les mairies sont les "premiers lieux universels du service public" sur les territoires,
- Que les communes ne disposent pas de moyens humains ou financiers à mettre à la disposition d'une future MFS,
- Que les engagements qui ont été pris par l'Etat lors de la fermeture de la Trésorerie de Gençay doivent être tenus,

La commune de Gençay rappelle en outre :

- Qu'elle dispose d'un lieu pour implanter une MFS,
- Qu'elle mettra à disposition de cette MFS deux agents pour répondre aux attentes des usagers du territoire bien au-delà des limites communales de Gençay,
- Qu'elle prendra en charge les coûts de fonctionnement matériel de cette MFS, (avec peut-être une participation de la Communauté de Communes),
- Qu'elle a fait acte de candidature pour recevoir le label MFS et qu'elle ne dispose pas, à ce jour, de réponse (positive ou négative).

5. Location local 12ter rue Etienne Saby

M. le Maire lit le courrier de Mme Emilie DOUTEAU qui s'engage à louer la salle n° 5 de l'espace de soins et de santé à compter du 1^{er} avril 2020 aux termes convenus dans la délibération n° 92/2019. Il propose de lier cette location à l'obtention du diplôme concernant l'activité d'hypnose que veut exercer Emilie Douteau dans ce local. Le conseil donne son accord de principe à l'unanimité.

6. Location restaurant et logement 7 rue de l'église

Actuellement nous n'avons aucune candidature pour le restaurant 1 place du puits. Le maire propose de lier la location du logement 7 rue de l'église à l'activité commerciale du restaurant pour que ce logement soit aussi un atout pour l'installation de restaurateurs. Le conseil donne son accord de principe à l'unanimité.

7. Réserve incendie Chaumes

M. le Maire présente le projet de convention de mise à disposition d'une réserve incendie au lieu-dit Chaume.

Convention de Servitude

Défense Incendie

Entre

La commune de Champagné Saint-Hilaire, représentée par Gilles BOSSEBOEUF maire et agissant en cette qualité, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2008.

D'une part,

Et

Monsieur PIN Olivier demeurant au Moulin de Chaume 86160 Champagné-Saint-Hilaire
Né le 23 avril 1966 à Gençay (86) propriétaire d'une réserve d'eau permanente d'un volume supérieur à 120 m3 d'eau et susceptible de participer à la défense incendie.

D'autre part,

Il a été exposé ce qui suit

M PIN Olivier se déclare propriétaire de la parcelle située sur la Commune de Champagné-Saint-Hilaire au Lieu-dit Le Moulin de Chaume et cadastrée sous le n° M 0014 sur laquelle est édifiée une réserve d'eau de 240 m3 alimentée par compteur Eaux de Vienne SIVEER.

Il en est propriétaire depuis la donation du 24 mars 1990 constaté par Maître Guy Gervais. Notaire à Couhé, suivant l'acte d'acquisition N° 700/1215, publié le 21/05/1990 N° 698

Considérant que cette réserve d'eau peut être utilisée pour la protection incendie du hameau de Chaume

Les parties conviennent ce qui suit :

Article 1 : L'accès à la réserve est autorisé pour le prélèvement d'eau par le Service Incendie, en toute saison et à toute heure de la journée pour les besoins impérieux du service.

Article 2° La réserve doit être accessible aux engins de secours conformément aux textes et notes techniques relatifs à la Défense Incendie.

A ce titre le projet de la présente convention a fait l'objet d'un avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne.

Article 3 Le propriétaire s'oblige tant pour lui-même que pour ses locataires éventuels de s'abstenir de tout fait de nuire au bon fonctionnement de l'accès et de l'ouvrage.

Article 4° Le propriétaire s'engage à effectuer l'entretien de sa réserve de telle façon que le volume d'eau disponible reste suffisant et que la propreté soit acceptable.

En cas de non entretien et après rappel de la Mairie ou du SDIS, la commune commandera les travaux nécessaires qui seront facturés au propriétaire.

Article 5° Le propriétaire assure en personne le volume d'eau nécessaire de la réserve (le complément devra être effectué si nécessaire).

Article 6° Le propriétaire conserve sur sa propriété tous les droits compatibles avec l'exercice de la servitude ainsi constitué. Il s'engage en cas de vente de l'immeuble ci-dessus désigné à dénoncer à l'acquéreur les servitudes dont ledit immeuble est grevé.

Article 7° Les parties déclarent que la présente constitution de servitude est faite sans stipulation de prix ni d'indemnité quelconque.

Article 8° Les dégâts qui pourraient être causés aux biens du propriétaire à l'occasion d'un pompage par le service incendie feront l'objet de remise en état ou d'une indemnisation par la Commune au profit du propriétaire. Ces dégâts seront évalués à l'amiable ou, à défaut, d'entente par le tribunal compétent.

Article 9° la présente convention prend effet à la date de la signature et est conclue pour une durée de 10 années renouvelables par tacite reconduction annuelle à la date de signature.

Fait à Champagné Saint-Hilaire le

Le propriétaire	Le Maire
Olivier PIN	Gilles BOSSEBOEUF

Fait en 5 exemplaires

- 1 le SDIS
- 1 la mairie
- 2 les propriétaires
- 1 Service des Hypothèques
- 1 Notaire

Après discussion et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention.

8. Fédération de chasse

M. le Maire et Olivier PIN ont reçu Mme Caroline CAILLY et M. RONCHI le 7 janvier 2020. Nous avons fait le point sur l'observatoire, la Fédération de la Chasse va installer du grillage à poules sur la passerelle pour éviter les glissades, la commune va aménager le devant de la passerelle avec de la terre. La Fédération de chasse va installer 6 panneaux explicatifs : 1 à l'entrée de la passerelle côté grand étang et 5 panneaux sur le parcours. La commune demande à ce qu'un autre panneau d'information soit installé sur le parking de la base de loisirs. La commune aura à sa charge le passage du broyeur sur le parcours. Le planning est le suivant :

- Installation des panneaux printemps 2020
- Inauguration à l'automne

La Fédération de chasse pourra faire aussi des animations avec le grand public mais aussi avec des scolaires (si les enseignants le souhaitent) pour les écoles situées dans un périmètre proche.

9. Don

M. le Maire informe que le Cours-Saint-François d'Aquin a fait un don de 50 € en remerciement du prêt de l'église pour la chorale de Noël.

10. Travaux, projets, achats

10.1. Mur Brockett

Le mur de séparation entre la famille Bertrand et notre propriété est terminé, nous continuons à remettre en état les murs en pierres autour du pré de la cure.

10.2. Stade

Il faudra que nous nous réunissions pour définir ce que l'on fera au stade suite à l'achat de terrains aux conjoints Coutard-Levesque.

10.3. Petite salle des fêtes

Nous avons passé commande à l'entreprise MATHIEU pour la fourniture de tables pliantes (identiques à celles de la grande salle).

Les travaux concernant la partie rajoutée seront terminés dans les jours prochains avec la mise en service des panneaux photovoltaïques, le déménagement de la tisanerie se fera du 17 au 24 janvier, la petite salle sera donc complètement indisponible et la fermeture temporaire des toilettes publiques se fera à compter du 17 janvier et ceci pour environ 2 mois. Mise en route des panneaux photovoltaïque le 17 janvier.

11. Budget

Nous commencerons à établir les budgets à compter de la semaine prochaine.

12. Personnel

RAS

13. Divers

13.1. Création marché de producteur

M. le Maire présente le projet de M. Gabriel Gemmier qui, dans le cadre d'une amélioration des services de proximité, et de création de lien social, souhaiterait proposer à la mairie de Champagné-Saint-Hilaire, l'établissement d'un marché de producteurs une fois par semaine. Cela pourrait permettre d'avoir un rendez-vous hebdomadaire pour se retrouver et échanger.

Il a déjà proposé l'idée à plusieurs professionnels (légumes, savon, miel, fromage.) de la région qui sont partants pour plusieurs d'entre eux.

Une réunion pourrait être organisée afin d'en discuter de façon plus approfondie, le maire lui a donné ses coordonnées pour qu'il l'appelle.

13.2. Signature de la vente du terrain Junek avec Agnès Chartier chez Maître Favreau le 31 janvier 2020.

13.3. Eolien

M. Ronan Pastol (P&T technologie) sera présent le 17 janvier à 9h00 pour une réunion.

13.4. PLUi et SCoT

Les conclusions du Commissaire enquêteur sur l'enquête publique concernant le PLUi sont disponibles sur le site de la CCCP en allant sur le lien suivant :

<https://drive.google.com/drive/folders/1appNWKIIXL982RrEFnhepWsley19on2y>

Suite du planning :

- réunion avec les PPA (personnes publiques associées) le 20 janvier 2020 avec leurs remarques ;
- conférence des maires le 29 janvier 2020 ;
- entre le 3 et le 7 février 2020 les documents numériques concernant le projet de PLUi seront mis sur le site internet de la CCCP ;
- approbation du PLUi par les conseillers communautaires de la CCCP le 25 février 2020 ;
- contrôle de légalité par l'Etat pendant un mois ;
- document opposable du PLUi à partir d'avril 2020.

Les documents papier seront donnés à chaque commune à partir de cette date.

Le projet de SCoT a été approuvé par le conseil syndical du SCoT Sud-Vienne le 14 janvier 2020.

13.5. Balade thermographique

Le 30 janvier 2020 de 18h30 à 20h30 SOLIHA fera une animation sur les économies d'énergie dans la grande salle des fêtes.

L'Espace Info Energie est porté par SOLIHA Vienne, une association type loi 1901 qui lutte contre la précarité énergétique. Ses missions sont le conseil auprès des particuliers et du grand public pour la maîtrise des consommations d'énergie (écogestes, travaux de performance énergétique, matériaux, aides et subventions mobilisables). Financés par l'ADEME et la région Nouvelle Aquitaine, les conseillers Info Energie délivrent un conseil neutre, gratuit et indépendant.

Jeudi 30 Janvier de 18h30 à 20h30 –
Salle des fêtes (Grande salle)

Balade thermographique :
Découvrez les maisons comme vous ne les aviez jamais vues...

Venez découvrir les qualités et les imperfections des habitations grâce aux images infrarouges prises par une caméra thermique.

Après une présentation des intérêts et des limites de la thermographie infrarouge, les conseillers Info-Energie et votre municipalité vous invitent le jeudi 30 janvier au soir à une déambulation dans quelques rues proches du centre-ville. Ponts thermique, tassements d'isolants, fuites d'air sont autant d'informations sur la performance thermique d'une habitation et les règles d'une rénovation performante.

Les conseillers apporteront conseils et analyses techniques des clichés qui seront réalisés. Cette balade sera également l'occasion de partager d'expériences entre participants sur les difficultés et les astuces de chacun pour rénover son habitation.

De retour en salle, les conseillers Info Energie préciseront alors les points d'attention lors d'éventuels travaux de rénovation et les aides financières disponibles en 2020. Un pot de l'amitié clôturera la réunion vers 20h30.

Lieu de rendez-vous : La Salle des fêtes (Grande salle) – 18h30

Pour plus d'information : Espace Info-05 49 61 61 91 – soliha86@eie-na.org

SOLIHA Vienne
Maison départementale de l'habitat
Avenue René Cassin
Téléport 2 Futuroscope
86360 Chasseneuil-du-Poitou

Le circuit pour la balade : départ de la grande salle des fêtes – cité Renaudot – cité Champ Petit Jean – route de Sommières et retour dans la grande salle des fêtes.

Un courrier avec des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres du bourg. La commune offrira le verre de l'amitié.

13.6. SRD

Le 29 janvier 2020 de 8h30 à 12h30 l'électricité sera coupée sur toute la rue Etienne Saby. Après réclamation du maire, un groupe électrogène sera installé pour les écoles.

14. Fêtes et événements

22 janvier 2020 à 12h00	Repas des aînés
30 janvier 2020	Balade thermographique à Champagné
31 janvier 2020	Soirée soupe organisée par <i>Murmures et Cultures</i>
8 février 2020	Soirée jeux avec la gym
13 février 2020 à 18h00	Conseil d'école
15 février 2020	Belote DSB
22 février 2020	Animation et conférence sur le « parlanjhe vivant » avec l'UPCP Métive (Union Pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes et Vendée)
7 et 8 mars 2020	Théâtre des DSB
15 mars 2020	1 ^{er} tour des élections municipales
19 mars 2020	Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
21 mars 2020	Tartiflette foot
22 mars 2020	2 ^{ème} tour des élections municipales

15. Tour de table

Olivier Pin signale que le SMVCS a mandaté la FDGDON pour organiser une lutte collective contre le ragondin courant février sur le territoire communal et les communes alentour appartenant au syndicat.

Christophe Archambault demande à valider la réflexion sur les poteaux incendie sur le territoire communal.

La séance est levée à 21 heures.

Ont été prises les délibérations suivantes :

N° 1/2020 : Projet isolation salles de classes côté élémentaire phase 2

N° 2/2020 : Réserve incendie Chaume

Signatures

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	MOTIF EN CAS D'EMPECHEMENT OU REFUS DE SIGNER
BOSSEBOEUF	Gilles	Maire		
BERTHOMME	Claudette	Adjointe	absente	
RUSSEIL	Michel	Adjoint	absent	
PIN	Olivier	Adjoint		
FRANCOIS DIT SORTON	Nathalie	Conseillère		
MOREAU	Mickaël	Conseiller		
BEDUCHAUD	Anne-Marie	Conseillère	absente	
ARCHAMBAULT	Christophe	Conseiller		
PETERS	Gertrude	Conseillère		
ROGEON	Nadine	Conseillère		
BLANC	Roseline	Conseillère		
VUZE	Vincent	Conseiller		
BONNIN	Vincent	Conseiller		